



## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Entreprise : Ride your future ASBL

Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles

N° registre entreprise : 0749426255

N°TVA : BE.0749426255

Structure des articles :

1. *Définitions*
2. *Généralités*
3. *Champ d'application*
4. *L'offre*
5. *Le contrat*
6. *Engagements*
7. *Sous - traitance*
8. *Prix*
9. *Modalité de règlement*
10. *Contestation*
11. *Retard et défaut de paiement*
12. *Résiliation*
13. *Clause d'exonération*
14. *Traitement des litiges*
15. *Confidentialité*
16. *Dégâts de location*
17. *Assurance*

**Entreprise : Ride your future ASBL**

**Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles**

**N° registre entreprise : 0749426255**

**N°TVA : BE.0749426255**



## Article 1 - Définitions

Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par :

- a) « client » : autorités publiques ou entreprise, au sens de l'article I.1, 1° du Code de droit économique, pour laquelle *Ride Your Future* preste un ou plusieurs services ;
- b) « parties » : Les cocontractants aux présentes conditions générales, soit *Ride Your Future* et le client ;
- c) « prestataire » : celui qui propose des services en contrepartie d'une rémunération formalisée par un contrat de prestation de service.
- d) « service » : toute prestation par *Ride Your Future* faisant l'objet de la commande ou de la convention spécifique avec le client ;
- e) « offre ou ordre de service » : les services, leur délai, modalités et conditions d'exécution faisant l'objet de la demande du client auprès de *Ride Your Future* ;
- f) « contrat » : la commande telle qu'acceptée expressément par les deux parties ;
- g) « convention spécifiques » : convention conclue entre *Ride Your Future* et le client, et qui définit les conditions particulières de leurs relations contractuelles ;

## Article 2 – Généralités

Les présentes conditions de vente prennent effet dès accord du client sur l'offre réalisée par *Ride Your Future* ASBL, que ce soit par poste, par e-mail ou dès la réception d'un document signé de la main du client ou d'un représentant mandaté par celui-ci.

## Article 3 – Champ d'application

Les conditions énumérées dans le présent document sont applicables à l'ensemble de l'offre de même qu'à toute mission accomplie par *Ride Your Future* ASBL pour ce même client.

Toute convention spécifique et toute condition particulière entre les parties prévaudront sur les présentes conditions générales de vente.

## Article 4 - L'offre ou ordre de service

L'offre contient une description exhaustive et précise des produits et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne évaluation de l'offre par le client.

**Entreprise : Ride your future ASBL**

**Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles**

**N° registre entreprise : 0749426255**

**N°TVA : BE.0749426255**



## **Article 5 - Contrat**

L'acceptation de l'offre ou ordre de service par le client, contenant les présentes conditions générales, implique une acceptation sans réserve de celles-ci par le client, qui reconnaît ainsi en avoir pris connaissance.

Si le client a accepté l'offre par voie électronique, le prestataire confirme immédiatement la réception de l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée, le client est en droit de résilier le contrat.

Le prestataire peut s'informer, dans les limites légales, de la capacité du client à satisfaire à ses obligations de paiement. Si, à la suite de cette analyse, le prestataire a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est en droit de refuser de façon motivée une commande ou une demande ou de lier des conditions particulières à l'exécution.

## **Article 6 - Engagements**

*Ride Your Future ASBL* s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment. Si tel n'était pas le cas, il est expressément convenu que, compte tenu de l'objet du contrat relatif à la réalisation d'une mission, *Ride Your Future ASBL* est tenu d'une obligation de moyens, et que si sa responsabilité était retenue dans l'exécution des présentes, le client ne pourrait prétendre à un total d'indemnités et de dommages et intérêts supérieur au double du montant des sommes qu'il a versées au prestataire pour l'ensemble de la mission.

Enfin, tous les frais occasionnés par la remise tardive des données du client utiles au bon déroulement du contrat seront à sa charge.

## **Article 7 – Sous-Traitance**

*Ride Your future ASBL* se réserve le droit de recourir à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution de prestations faisant l'objet de l'ordre de service.

## **Article 8 – Prix**

*Ride Your Future ASBL* se réserve le droit de modifier ses tarifs en cas de modifications inattendues intervenant dans les coûts salariaux, des coûts de transport ou de tout autre matériel ou de service indispensable pour accomplir la mission.

Dans le cas où le prestataire entend indexer ses tarifs, il envoie au client un écrit l'informant de cette intention ainsi que de l'index applicable, au plus tard un mois avant la date à laquelle elle entend mettre en œuvre l'indexation.

**Entreprise : Ride your future ASBL**  
**Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles**  
**N° registre entreprise : 0749426255**  
**N°TVA : BE.0749426255**



Sauf stipulation contraire, une facture d'acompte d'une valeur de 40% de la commande sera transmise au client le jour de la validation de l'offre ou ordre de service par le client.

Suite à la prestation réalisée, le prestataire transmettra au client la facture finale ou de règlement de solde de la valeur de 60% du budget validé.

Les paiements se font en euro, TVA comprise.

Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée est à la charge du client.

### **Article 9 – Modalité de règlement**

Les paiements sont à acquitter par virement bancaire sur le compte de *Ride Your Future ASBL*, tel que renseigné sur la facture et/ou dans la convention spécifique, au moment indiqué dans celles-ci.

Faute d'indication sur la facture ou dans la convention spécifique, le paiement interviendra dans les 15 (quinze) jours calendrier à partir de la date de réception de la facture par le client.

Pour les services de location, les modalités de paiement ainsi que les frais d'annulation à la charge du client sont les suivants :

- Acompte de 40% de la valeur de l'offre validée à verser sur le compte de *Ride Your Future ASBL* dans les 15 jours suivant la réservation (sauf pour les organismes communaux, où le paiement entier se fait au moment de la réservation) ;
- L'annulation de la commande de location notifiée au plus tard le quinzième jour (15) avant la date de location entraîne des frais de 0 euros ;
- L'annulation de la commande de location notifiée dans une période de quatorze (14) jours calendrier avant la date de location entraîne des frais de 25% de la valeur de la commande ;
- L'annulation de la commande de location notifiée au plus tard 24 heures avant la date de location entraîne des frais de 60 % de la valeur de la commande ;

### **Article 10 – Contestation**

Toute contestation d'une facture devra être motivée et communiquée à *Ride Your Future ASBL* dans les (15) quinze jours calendriers de sa réception. Passé ce délai, elle sera réputée approuvée sans réserve.

En outre, une contestation ne peut justifier le non-paiement d'autres prestations non contestées.

### **Article 11 – Retard et défaut de paiement**

En cas de défaut de paiement dans les trente jours calendriers de l'échéance, et après trois rappels envoyés, tout retard de paiement, sans qu'il soit nécessaire d'adresser mise en demeure, entraîne une

**Entreprise : Ride your future ASBL**  
**Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles**  
**N° registre entreprise : 0749426255**  
**N°TVA : BE.0749426255**



indemnité forfaitaire de retard de 15% du montant de la facture avec un minimum de 65 euros à titre de dommages et intérêts, sans préjudice des frais de conseil (avocat) et autres (frais de procédure) qui seront mis à charge du débiteur et d'un intérêt moratoire conventionnel de 1% par mois à dater de l'envoi de la facture conformément à l'article 1152 du Code Civil belge.

Le calcul des intérêts s'effectuera par période de 15 jours, chaque période entamée étant considérée comme échue.

En outre, *Ride Your Future ASBL* se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations aussi longtemps que le client est en défaut de paiement; ainsi que de s'abstenir de contracter ultérieurement en l'absence de garantie suffisante avec le client.

### **Article 12 – Résiliation**

Chacune des parties est libre de résilier le contrat, moyennant notification écrite à l'autre partie dans un délai raisonnable (cfr. Article 9).

### **Article 13 – Clause d'exonération**

Sont considérées comme causes d'exonération, toutes les circonstances qui se produisent après la conclusion du contrat indépendamment de la volonté d'une des parties et qui en empêchent l'exécution: conflits du travail, incendie, mobilisation, réquisition, embargo, interdiction de transfert de devises, insurrection, absence de moyens de transport, pénurie générale de matières premières, réduction de la consommation d'énergie, etc. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit en avertir immédiatement l'autre par écrit, et ce dès qu'elles surviennent et qu'elles disparaissent. La survenance d'une de ces circonstances décharge tant l'acheteur que le vendeur de toute responsabilité.

### **Article 14 – Traitement de litige**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

Toute contestation relative à une commande, à une facture ou aux prestations qui en font objet, mais également à la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales sera tranchée par les cours et tribunaux ayant leur siège dans la Région de Bruxelles – Capitale.

### **Article 15 – Confidentialité**

*Ride Your Future ASBL* et le client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques, etc., auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

**Entreprise : Ride your future ASBL**  
**Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles**  
**N° registre entreprise : 0749426255**  
**N°TVA : BE.0749426255**



Les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de tous les documents et informations visés à l'alinéa ci-dessus.

Les clauses du contrat et de ses annexes, intervenant entre *Ride Your Future ASBL* et le client, sont réputées être confidentielles et, à ce titre, elles ne peuvent être publiées ni communiquées à des tiers non-autorisés.

#### **Article 16 – Dégâts de location**

Dans le cadre de la location, tout dégât et dommage évalué aux infrastructures, équipements et à tout type de matériel mis à disposition en bonne et due forme, est sous la responsabilité du client.

#### **Article 17 - Assurance**

Lors des évènements, les participants ne sont couverts par l'assurance de *Ride Your Future ASBL* qu'en cas de présence de nos animateurs sur place.

Le personnel, les infrastructures et le matériel propre à l'association sont couverts par une assurance responsabilité civile.

**Entreprise : Ride your future ASBL**  
**Adresse : Rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles**  
**N° registre entreprise : 0749426255**  
**N°TVA : BE.0749426255**